

**ARRETE N° 48 - 2015  
PORTANT AUTORISATION  
TEMPORAIRE  
D'OCCUPATION DU DOMAINE  
PUBLIC**

**Travaux de mise en sécurité réalisés par Emmanuel VISCONTI  
sur la toiture de la grange située 8 rue des Quatre Fils AYMON**

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

- Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Considérant la volonté de Monsieur **Emmanuel VISCONTI** domicilié 6 Impasse de Bourgogne à MARBACHE de réaliser lui-même des travaux de mise en sécurité sur la toiture de la grange dont il est propriétaire, située 8 rue des Quatre Fils AYMON pour éviter tout incident lors du vide-grenier du 14 juillet 2015, du mercredi 1<sup>er</sup> juillet au vendredi 10 juillet 2015,
  - Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement pendant la durée des travaux,
- Pour permettre le bon déroulement de ces travaux :

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur **Emmanuel VISCONTI**, domicilié 6 Impasse de Bourgogne à MARBACHE est autorisé à réaliser lui-même des travaux de mise en sécurité sur la toiture de la grange dont il est propriétaire, située

**8 rue des Quatre Fils AYMON,**

et à occuper l'espace public, notamment le trottoir avec des échelles et le matériel de réparation.

**Le stationnement sera donc interdit,  
tout autour de la maison,**

**du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015 au mercredi 10 juillet 2015**

**Article 2 :** Pendant la durée des travaux, le chantier sera obligatoirement sécurisé et matérialisé par Monsieur Emmanuel VISCONTI. Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du domaine public devront être respectées.

**Article 3 :** Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de FROUARD,
- La Brigade Intercommunale du Bassin de Pompey,
- La Communauté de Communes du Bassin de Pompey,
- Monsieur Emmanuel VISCONTI,
- Affichage.

MARBACHE, le 1<sup>er</sup> juillet 2015

**Le premier Adjoint,  
Henri CHARPIN**

